Envoyé en préfecture le 21/02/2026
Reçu en préfecture le 21/02/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260219-20260111-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHÉ, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : L.MAHÉ, G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGES, M.LE GALL, M.KERGALL, J. GICQUEL, I.LE CORRE, M.MERLE L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, R.BERTHOU, M.LE PARLOUËR, M.PHILIPPOT, A.LE MORVAN, S.MOREAU, L.PARANTHOEN
Excusée : V.CORLOUËR procuration à F.AMBERT
Secrétaire : F.AMBERT
Assistaient : A.LE CONTELLEC, Directrice Générale des Services, JL.THOMAS, Conseiller aux Décideurs Locaux secteur LANNION

Membres de référence : 19	Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19	

AMENAGEMENT DE LA VOIRIE RUE DE PORS RAND – PRESTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LANNION TREGOR COMMUNAUTE (1.1)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
CONSIDERANT la qualité de service apportée par LTC dans les précédents projets,
VU l'offre de service de LTC pour une mission de maîtrise d'œuvre et d'études préalables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Décide*** de confier la maîtrise d'œuvre du projet au service Aménagement de LTC pour un coût de 14 750 € et à 1 020 € pour les études préalables,
- ***Autorise*** le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

Dit que la dépense sera imputée au budget communal 2026 sur l'opération n°332 « PORS RAND »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Loïc MAHE

MAIRIE DE PLEUBIAN (Côtes-d'Armor)